BÉDÉE

Mairie
2, rue de Rennes
35137 BEDEE
Tél : 02.99.06.18.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 NOVEMBRE 2026

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 035-213500234-20261109-DCM09112026097-DE

Convocation du 30 octobre 2026
Affichée / Publiée le 30/10/2026

Conseillers Municipaux :

En exercice :	**27**
Quorum :	**14**
Présents :	21
Absents :	6
Procurations :	5
Votants :	25

LE NEUF NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT SIX à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Joseph THEBAULT, Maire**.

PRESENTS : Joseph THEBAULT, **Maire,** Régine LEFEUVRE, Jean-Paul RONSIN, Michel HALOUX, Chrystel CAULET, Mathieu LEVILLAIN, Christine PERTUISEL, Raymond BLOUET, **Adjoints.** Annick VIVIEN, Jean RONSIN, Agnès GODREUIL, Francine RABINIAUX, Valérie HAMONIC, Régis BOUGIS, Flavie ANNE, David LE LARGE, Lydie THEBAULT, Angélique CHARVET, Gwenaëlle PENSIVY, Vincent GRUFFAT, Pierre PIRON.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Elisabeth ABADIE, Caroline COPPENS, Nicolas VOLLE, Geoffroy CLAIN, Alexis FAUCHEUX, Mathias JOLY.

PROCURATIONS : Elisabeth ABADIE à Gwenaëlle PENSIVY, Caroline COPPENS à Chrystel CAULET, Nicolas VOLLE à Jean-Paul RONSIN, Geoffroy CLAIN à Régine LEFEUVRE, Mathias JOLY à Mathieu LEVILLAIN.

SECRETAIRE de SEANCE : Christine PERTUISEL.

OBJET : LOTISSEMENT DES AJONCS ; FIXATION DU PRIX DE VENTE DES LOTS (N°2026-097)

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a engagé un programme de densification urbaine sur une emprise communale de 1086 m² se situant près de la rue des Ajoncs. Le projet a été soumis à la concertation publique.
La commune a été autorisée à créer un lotissement de 3 lots, qui a fait l'objet du permis d'aménager PA035023 25 00001 M01, délivré par arrêté du 1er juin 2026. La viabilisation des lots de ce lotissement est achevée et attestée.

Les conditions fixées par les articles L442-4 et L442-8 du Code de l'Urbanisme réunies, les lots sont commercialisables.
Lors de sa dernière du 19 octobre, la commission urbanisme a débattu du prix de vente et du profil des acquéreurs.
Partant des discussions qu'il restitue à l'assemblée, Monsieur Le Maire propose de fixer les prix de vente des lots du lotissement communal des Ajoncs au prix de 225 € /m² ; soit :

- lot 1 cadastré AE156-152 situé au 14C rue des Ajoncs d'une surface de 330 m² : Prix de 74 250 € TTC,
- lot 2 cadastré AE157-153 situé au 14B rue des Ajoncs d'une surface de 331 m² : Prix de 74 925 € TTC,
- lot 3 cadastré AE158 situé au 14A rue des Ajoncs d'une surface de 407 m² : Prix de 91 575 € TTC,

Concernant le profil des acquéreurs, il précise que ces lots sont libres de constructeur, et qu'ils seront vendus à des locataires domiciliés sur la commune qui y construiront une maison individuelle pour y résider.
La vente définitive pourra intervenir lorsque les conditions suspensives auront été levées ; obtention du financement et du permis de construire. L'acte authentique précisera que les acquéreurs auront l'interdiction de revendre dans un délai de 5 ans à compter de la délivrance l'arrêté du permis de construire.

VU le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L442-4 et L442-8,
VU les documents constitutifs du permis d'aménager référencé PA035023 19 B003 délivré à la commune,
VU les plans de vente des lots.

Après en avoir débattu, le conseil municipal :

- valide la mise en vente du lot 1 du lotissement communal des Ajoncs de 330 m² au prix de 74 250 € TTC,
- valide la mise en vente du lot 2 du lotissement communal des Ajoncs de 331 m² au prix de 74 925€ TTC,
- valide la mise en vente du lot 3 du lotissement communal des Ajoncs de 407 m² au prix de 91 575 € TTC,
- fixe l'indemnité d'immobilisation à 5 000 €,
- valide le profil des acquéreurs et charge Monsieur le Maire d'assurer les formalités de commercialisation,
- autorise Monsieur le Maire à signer les promesses de vente,
- précise que les ventes définitives seront soumises à la validation du conseil municipal.

POUR EXTRAIT CONFORME

MAIRIE DE BÉDÉE (ILLE-ET-VILAINE)

LE MAIRE,
Joseph THEBAULT.